

214C0401
FR0004548873-DIV05

17 mars 2014

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

BOURBON
(Euronext Paris)

Le 16 mars 2014, la société Jaccar Holdings¹ a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat qu'elle envisage de déposer visant les actions de la société BOURBON².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres BOURBON sont applicables.

¹ Contrôlée par M. de Chateaufieux.

² Cf. notamment communiqué diffusé le 16 mars 2014 par la société Jaccar Holdings.